

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**TENUE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
SALLE 21.13 À MONTRÉAL**

LE JEUDI 19 JANVIER 2006

Adopté tel que rédigé à la séance du Conseil du 16 mars 2006

Sont présents : M. Laurent McCutcheon, président

M^e Marie Beaudoin
M^e Micheline Bélanger
M^e Gérald Bernard
M^e Monique Corbeil
M^e France Desjardins
M^e Jacques Forgues
M. Joseph Gabay
M^e Hélène Gouin
Mme Anne-Marie Lemieux
M. Jeannot Richard
M^e Andrée St-Georges

M^e André Forget, secrétaire

Sont aussi présentes : M^e Sylvie Gosselin, avocate
M^e Sophie Vaillancourt, adjointe au président

Conseil de la justice administrative	Le 19 janvier 2006	page 1 sur 7
---	--------------------	--------------

1.1 Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 9 h 35 min.

M. Laurent McCutcheon, président du Conseil, constate le quorum et ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence. Il souligne l'arrivée de M^e André Forget à titre de secrétaire du Conseil.

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance publique

Sur la proposition de M^e Marie Beaudoin, appuyée par Mme Anne-Marie Lemieux, l'ordre du jour de la séance publique est adopté.

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance publique du 24 novembre 2005

Sur la proposition de M^e Monique Corbeil, appuyée par M^e Marie Beaudoin, le procès-verbal de la séance publique du 24 novembre 2005 est approuvé.

1.4 Sujets d'information

➤ **Nomination d'un nouveau secrétaire du TAQ et du CJA**

M^e André Forget est entré en fonction au début de janvier 2006 à titre de secrétaire du Tribunal administratif du Québec. Il succède à M^e Francine Fortin-Lacroix, qui a pris sa retraite. En application de l'article 172 de la *Loi sur la justice administrative*, M^e Forget agira aussi comme secrétaire du Conseil.

➤ **Échéances des mandats des membres du Conseil représentant les juges administratifs**

Les mandats de M^{es} Hélène Gouin, Gérald Bernard et Marie Beaudoin à titre de membres du Conseil sont maintenant échus depuis le 18 décembre 2005, ceux-ci ayant été nommés pour des mandats de 3 ans par le décret 1512-2002 du

Conseil de la justice administrative	Le 19 janvier 2006	page 2 sur 7
--------------------------------------	--------------------	--------------

CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE	PROCÈS-VERBAL
---	----------------------

18 décembre 2002. Cependant, par application de l'article 168 *Loi sur la justice administrative*, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

En conséquence, les mandats de tous les membres du Conseil sont maintenant échus, à l'exception de ceux des quatre présidents des tribunaux, qui sont membres d'office du Conseil.

➤ **Rencontre du 12 janvier 2006 avec le chef du cabinet du ministre de la Justice**

Le président du Conseil informe les membres qu'il a rencontré le chef de cabinet du ministre de la Justice le 12 janvier dernier. Il a essentiellement été question du remplacement progressif des membres du Conseil dont les mandats sont échus ainsi que de l'approbation, par le gouvernement, du *Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec*.

➤ **Nouveau cahier de lois 2006**

Un nouveau cahier des lois appliquées par le Conseil ou d'intérêt pour celui-ci, à jour au 1^{er} janvier 2006, a été confectionné et transmis aux membres avant la séance.

La présentation de ce document sous forme de cartable plutôt que boudiné en facilitera la mise à jour continue.

➤ **Publication du volume « *La déontologie judiciaire appliquée* »**

Les membres sont informés de la publication récente du volume intitulé « *La déontologie judiciaire appliquée* », par les auteurs Pierre Noreau et Chantal Roberge.

Il s'agit là d'un « code annoté », rédigé à la demande du Conseil de la magistrature du Québec et qui sera éventuellement disponible dans leur site Internet. L'objet de

Conseil de la justice administrative	Le 19 janvier 2006	page 3 sur 7
---	--------------------	--------------

CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE	PROCÈS-VERBAL
---	----------------------

l'ouvrage est de mieux faire connaître la jurisprudence élaborée par le Conseil et les comités d'enquête de même que par les tribunaux de droit commun saisis de dossiers déontologiques.

➤ **Décision de la Commission d'accès à l'information**

La décision de la Commission d'accès à l'information dans l'affaire *Joscelyne Martin c. Conseil de la justice administrative* AZ-50347187 et A.I.E. 2005AC-89 est distribuée aux membres. Cette décision concerne le caractère public des audiences et des décisions des comités d'enquête constitués par le Conseil et la publication de leurs rapports, notamment dans le site Internet du Conseil.

➤ **Revue de presse**

M^e Sylvie Gosselin présente les articles de presse, la doctrine et la jurisprudence récente relatifs aux activités du Conseil.

1.5 Calendrier des séances

Les dates des séances du Conseil sont fixées jusqu'au 16 mars 2006.

Lors de cette séance, les membres discuteront du nouveau rôle qu'entend jouer le Conseil, compte tenu des récentes modifications législatives et de la mise sur pied du comité d'examen de la recevabilité des plaintes. Il y aura lieu à cette occasion d'élaborer un nouveau calendrier des séances à venir.

1.6 Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec : suivi et modification à l'article 181 de la Loi sur la justice administrative

Le second alinéa de l'article 181 de la *Loi sur la justice administrative*, ajouté par la *Loi modifiant la Loi sur la justice administrative et d'autres dispositions législatives* et entré en vigueur le 1^{er} janvier dernier, prévoit que le *Code de déontologie*

Conseil de la justice administrative	Le 19 janvier 2006	page 4 sur 7
---	--------------------	--------------

applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec doit énoncer, en outre, des règles concernant le maintien des compétences des membres dans l'exercice de leurs fonctions.

Le président du Conseil soumet l'idée qu'un comité formé au sein du Tribunal administratif du Québec pourrait suggérer au Conseil une formulation pour la nouvelle disposition qui devra être intégrée au code de déontologie.

M^e Jacques Forgues confirme aux membres qu'il est pleinement en accord avec la façon de faire proposée. Les membres du Conseil retiennent donc la suggestion.

M^e Forgues fera le nécessaire afin que l'exercice se réalise au sein de son tribunal.

1.7 Questions diverses de la séance publique

Il n'y a aucun sujet à ce point.

En raison de la résolution adoptée le 29 avril 1999, les membres du Conseil siègent à huis clos pour l'adoption du procès-verbal de la séance tenue à huis clos le 24 novembre 2005 et pour discussion au sujet de l'examen des plaintes.

Résultat de la séance à huis clos :

Adoption de l'ordre du jour de la séance à huis clos

Sur la proposition de M. Jeannot Richard, appuyée par M^e Marie Beaudoin, l'ordre du jour de la séance à huis clos est adopté.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue à huis clos le 24 novembre 2005

Sur la proposition de Mme Anne-Marie Lemieux, appuyée par M^e Micheline Bélanger, le procès-verbal de la séance tenue à huis clos le 24 novembre 2005 est approuvé.

Suivi des enquêtes dans les dossiers n^{os} 136, 195, 197 et 223Dossier n^o 136 :

Présidente du Comité d'enquête : M^e Hélène Gouin

Le Comité d'enquête a tenu une audience le 28 octobre 2005, à Québec.

Dossier n^o 195 :

Présidente du Comité d'enquête : M^e France Desjardins

Le Comité d'enquête en est actuellement à tenter de fixer une date pour la tenue de l'audience, qui devrait avoir lieu au début mars, à Rivière-du-Loup.

Dossier n^o 197 :

Présidente du Comité d'enquête : M^e Monique Corbeil

L'audience du Comité d'enquête s'est tenue tel que prévu le 16 janvier 2006, à Gatineau. L'affaire a été prise en délibéré par les membres du Comité d'enquête.

Dossier n^o 223 :

Présidente du Comité d'enquête : M^e Andrée St-Georges

Le Comité d'enquête en est actuellement à tenter de fixer une date pour la tenue de l'audience, qui devrait avoir lieu en février, à Longueuil.

État des dossiers de plaintes

Des 238 plaintes déposées depuis la création du Conseil, 27 sont actuellement en traitement. Quatre plaintes font l'objet d'un comité d'enquête, soit les dossiers n^{os} 136, 195, 197 et 223.

Levée de la séance à huis clos à 12 h 15 min.

Le secrétaire du Conseil,

M^e André Forget